



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20180326-DEL017-18-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

**DELIBERATION N° DEL017 -18**

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, A. DUSSERRE, H. EL GARES, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 26 mars 2018)  
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude Sergent, en date du 26 mars 2018)  
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2018)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2018)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 mars 2018)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé

M. THIERRY BARRAL A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Compte de gestion 2017.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2017.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	7 981 289,77 €
Recettes :	8 353 736,29 €
Excédent de l'exercice 2017 :	372 446,52 €
Excédent de clôture 2017 :	1 730 029,05 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	1 647 467,88 €
Recettes :	1 754 578,60 €
Excédent de l'exercice 2017 :	107 110,72 €
Excédent de clôture 2017 :	2 272 744,66 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du budget ville.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2018.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.